



NOTE

CGT FEREC Sup sur

la Palestine

Février 2024





### Pourquoi de cette note d'informations ?

Depuis les massacres de 1140 Israéliens le 7 octobre par le Hamas, la guerre fait rage dans la bande de Gaza. Elle a fait plus de 24 000 morts palestiniens à Gaza, principalement des civils, dont 8 000 enfants (chiffres de mi-janvier 2024). 85% de la population est déplacée, les infrastructures sont massivement détruites, l'urgence sanitaire est absolue, la famine se développe. En Cisjordanie, les violences de l'armée et de colons contre les Palestiniens se multiplient.

Face à cette violence inouïe, le Conseil national de la CGT FERC Sup d'octobre 2023 a décidé de produire ce livret de contextualisation de la situation, afin de fournir à nos syndicats des clés d'explication et de favoriser la mobilisation pour le cessez-le-feu immédiat et permanent en Palestine.

Photo : © Travel 2 palestine - Flickr

# Face aux horreurs, ne pas faire l'économie du **contexte politique et historique**



## Palestine 75 ans d'expulsion et de dépossession

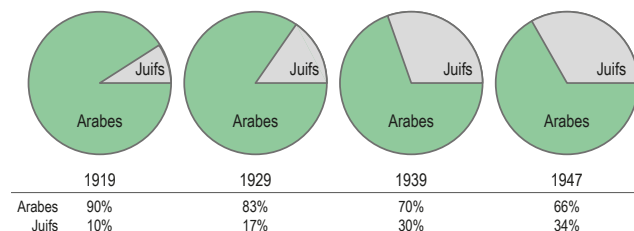
**Géographiquement**, la Palestine, aux confluences de l'Orient et de l'Occident avec à l'ouest, la Méditerranée, au nord, le Liban et la Syrie, à l'est, la Jordanie et au sud, l'Égypte, est un petit territoire de moins de 25 000 km<sup>2</sup>, peuplé depuis des millénaires. Elle brasse de nombreux peuples, aux origines et aux religions variées.

**À la fin du 19e siècle, la Palestine n'est pas un État**, elle appartient à l'Empire Ottoman, c'est une des nombreuses provinces arabes sous domination turque depuis plusieurs siècles.

**La population** au recensement de 1850 indique 300 000 habitants, 85 % de musulmans, 11 % de chrétiens, 4 % de juifs.

Dans cette même période, en Europe notamment, l'antisémitisme fait rage. Les pogroms dans l'est de l'Europe, en France, l'affaire Dreyfus. C'est ainsi que le sionisme politique va naître. L'un des initiateurs est Théodore Herzl qui dès 1896 publie un livre « L'État des juifs », il considère que pour protéger les juifs de 2000 ans de persécutions, il leur faut un État dans lequel ils seront majoritaires. Cette idée est adoptée lors du 1er Congrès mondial sioniste à Bâle en 1897. Pour cela il faut trouver « une terre sans peuple pour

un peuple sans terre », le choix se portera finalement sur la Palestine pourtant peuplée... Une délégation sioniste qui se rend en Palestine pour concrétiser le projet écrit : « La mariée est belle mais elle est déjà mariée à un autre homme ».



**1917.** Précédée par les accords Sykes-Picot<sup>1</sup>, la déclaration Balfour<sup>2</sup> assure à la fédération sioniste que le Royaume-Uni « envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif ».

Intégrée dans les termes du mandat britannique, cette déclaration sert de caution légitime au sionisme pour accomplir son entreprise de dépossession.

Le 2 novembre 1917, Arthur James Balfour, le ministre britannique des Affaires Étrangères déclare : «[...] Le gouvernement de Sa Majesté envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif, et emploiera tous ses efforts pour faciliter la réalisation de cet objectif [...] ».

**1922.** le 24 juillet, la Société des Nations (ONU aujourd'hui)

confie à la Grande-Bretagne le Mandat d'Administration de la Palestine. Le texte de la SDN stipule « [...] Considérant que les principales puissances alliées ont, en outre, convenu que le mandataire serait responsable de la mise à exécution de la déclaration originairement faite le 2 novembre 1917 par le gouvernement britannique et adoptée par lesdites puissances, en faveur de l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif [...] ».

Pendant la seconde guerre mondiale, de 1942 à 1945, la collusion du pouvoir nazi et d'un État français pétainiste qui, avec la complicité des fonctionnaires de police des états occupés mettra en place la « solution finale » : un vaste plan d'extermination des juifs d'Europe à l'échelle industrielle. Plus de 6 millions de juifs seront anéantis dans les camps d'exterminations nazi, soit 2/3 des juifs d'Europe. C'est la Shoah, la « catastrophe ». À la sortie de la guerre, une partie des survivants n'envisagent plus de retourner vivre dans les pays qui ont participé à ce génocide, d'autant que ceux qui les ont spoliés ne souhaitent pas leur retour.

**1947.** Le 27 novembre, l'ONU adopte la résolution 181<sup>3</sup> qui recommande un plan de partage de la Palestine et la création d'un État juif au côté d'un État arabe.

Le 29 novembre 1947, le plan de partage de la Palestine élaboré par l'UNSCOP<sup>4</sup> est approuvé par l'Assemblée Générale de l'ONU, à la majorité requise des deux tiers soit 33 voix contre 13 avec 10 abstentions ; elle est notamment signée par la France, les États-Unis et l'URSS. La Grande-Bretagne s'abstiendra. La majorité des états arabes voteront contre.

Il propose le partage de la Palestine en trois États :

- ➔ un État juif sur 56 % de la Palestine dont les juifs représentent à l'époque 32 % de la population et ne détiennent que 7 % des terres ;
- ➔ un État arabe sur les 43 % restants ;
- ➔ un régime de tutelle internationale pour Jérusalem et les Lieux dits saints.

**Ont voté pour** : États-Unis d'Amérique, Australie, Belgique, Bolivie, Brésil, Biélorussie, Canada, Costa Rica, Danemark, République dominicaine, Équateur, France, Guatemala, Haïti, Islande, Libéria, Luxembourg, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Suède, Tchécoslovaquie, Ukraine, Union Sud-Africaine, U.R.S.S., Uruguay et Vénézuela.

**Ont voté contre** : Afghanistan, Arabie saoudite, Cuba, Égypte, Grèce, Inde, Iran, Irak, Liban, Pakistan, Syrie, Turquie, Yémen.

**Se sont abstenus** : Argentine, Chili, Chine, Colombie, Salvador, Éthiopie, Honduras, Mexique, Royaume-Uni, Yougoslavie.

**N'a pas pris part au vote** : Siam

Lien vers le texte intégral de la résolution 181 de l'ONU : <https://www.un.org/unispal/wp-content/uploads/2016/04/ARES181II.pdf>

Dès le lendemain de la résolution, les premiers affrontements entre les communautés juives et palestiniennes éclatent. À la proclamation de l'état d'Israël, le 14 mai 1948, les États arabes voisins pénètrent en Palestine. Les forces du nouvel État, financées par les États-Unis et armées par l'URSS, emportent plusieurs victoires et s'emparent de la plupart des villes arabes. Près de quatre cent mille Palestiniens sont chassés de leurs maisons. C'est ce que les Palestiniens appellent « La Nakba » la catastrophe. Cette guerre est ponctuée de massacres de part et d'autre.

Après sa victoire, l'État israélien conquiert 26% de territoires supplémentaires. Le plan de partage accordait 43 % du territoire aux Palestiniens, il leur en reste 22 % : la Cisjordanie, à l'ouest du Jourdain, qui ne dépasse pas 120 à 150 km nord/sud et 30 à 50 km est/ouest, et la Bande de Gaza, 40 km de long sur 6 à 10 km de large.

Entre le plan de partage et les armistices de 1949 consécutifs à la première guerre israélo-arabe, entre 760 000 et 800

000 Palestiniens ont dû quitter leurs foyers. Il y a environ 6 millions de Palestiniens répartis à travers le monde, dont 2,6 millions ont le statut de réfugié.

**En avril 1949** se tient la Conférence de Lausanne qui n'aboutira pas.

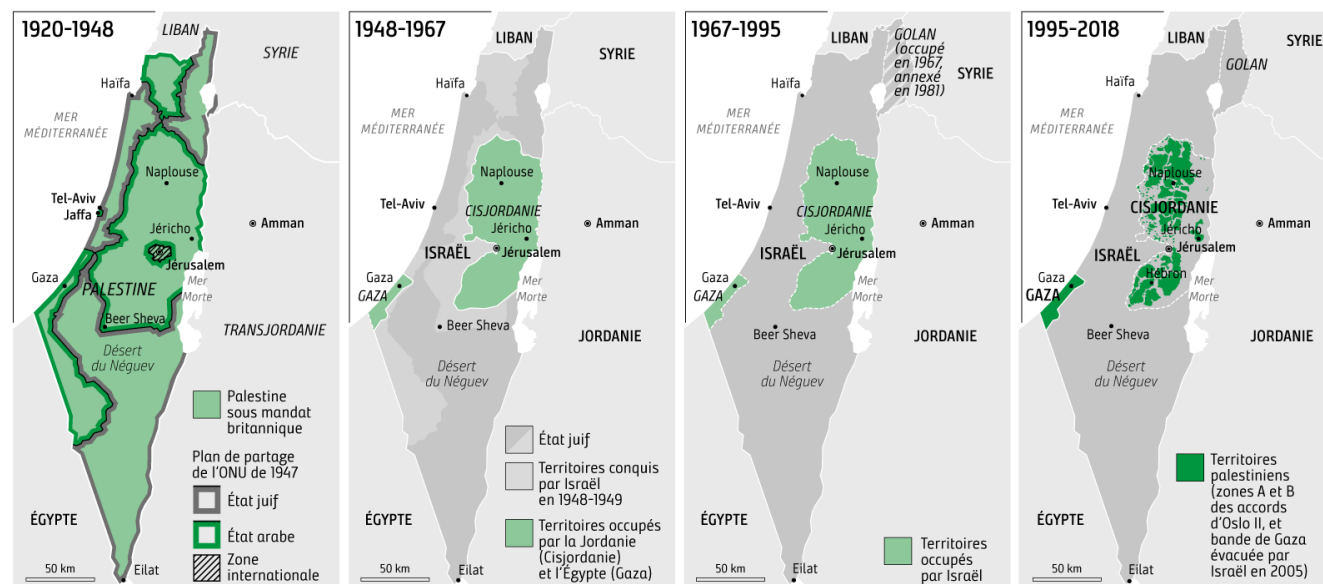
**En 1951**, faute de solution politique, l'ONU prend la relève du CICR pour assurer l'aide aux réfugiés et crée l'UNWRA (agence spécifique pour les réfugiés palestiniens).

**1956-1957**. Crise du canal de Suez. Première occupation israélienne de Gaza. Massacres à Khan Younès et Rafah.

**1967**. La guerre de juin 1967 (guerre des 6 jours) permet à Israël d'occuper illégalement, outre le Sinaï et le Golan, Jérusalem-Est, la Cisjordanie et la bande de Gaza. Elle provoque l'exode de 300 000 Palestiniens qui ne pourront pas retourner chez eux puisque la stratégie d'Israël

repose sur des stratégies de confiscation des terres et d'expropriation. Pour beaucoup, il s'agit d'un second exode. Les réfugiés de 1948 restés dans les camps en Cisjordanie et à Gaza occupés sont placés sous contrôle militaire. Votée par la France, la résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU affirme « la nécessité de réaliser un juste règlement du problème des réfugiés ».

En Juillet 1967, Israël rend le Sinaï et le Golan, mais annexe Jérusalem-Est et proclame Jérusalem comme sa capitale, violant ainsi toutes les résolutions de l'ONU qui confère à Jérusalem-Est un statut international. Israël, qui occupe déjà plus que le territoire prévu par l'ONU, met en œuvre le Plan Allon qui prévoit l'annexion de près d'un tiers de la Cisjordanie et la multiplication des colonies dites de « sécurité », en particulier dans la vallée du Jourdain.



<https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/morcellement>

De 1967 à aujourd'hui (avant le 7 octobre 2023) s'ensuivent une série d'évènements et de recherche de solutions qui n'aboutissent pas faute de volonté politique de la part d'Israël et des États-Unis.

**1978** : Signature des accords de Camp David, 2 accords-cadres, dont le premier prétendait fixer un cadre pour la paix au Proche-Orient : négociations sur la Cisjordanie et la bande de Gaza devant déboucher sur l'autonomie (application de la résolution 242 de l'ONU), relations diplomatiques entre Israël et les pays arabes et entre l'Égypte et Israël – seule partie de l'accord qui ne soit pas restée lettre morte.

Le second accord-cadre est un traité de paix entre Israël et l'Égypte, signé le 26 mars 1979. Le Sinaï est évacué par l'armée israélienne mais le traité, rejeté par la quasi-totalité des pays arabes, ne débouchera que sur une paix « froide » et séparée. À noter que les Palestiniens n'étaient évidemment pas représentés à la conférence qui devait décider de leur sort.

**1980** : Israël annexe Jérusalem, les arabes vivant à Jérusalem ne sont plus considérés comme citoyens mais comme résidents (avec délivrance d'une carte).

**1982** : L'invasion du Liban par Israël et siège de Beyrouth. 3500 palestiniens sont massacrés à Chabra et Shatila par les milices chrétiennes avec le soutien d'Israël.

**1987** : Le déclenchement de la 1ère Intifada.

**1991** : Israël impose un permis individuel de sortie aux travailleurs journaliers et aux étudiants.

**1993** : Les accords d'Oslo

Les accords d'Oslo signés le 13 septembre 1993 à Washington suscitent un immense espoir, l'OLP Organisation de Libération de la Palestine et son dirigeant Yasser Arafat peuvent rentrer en Palestine.

**1995** : L'assassinat d'Itzhak Rabin par un militant d'extrême-droite israélien.

**2000** : Deuxième intifada. Bombardements du siège de l'Autorité Palestinienne et du Fatah.

**2001-2004** : Tirs de roquettes vers Israël. Répression.

**2002** : L'opération « Rempart », Yasser Arafat est assiégé à Ramallah par les forces armées israéliennes. 2002, c'est également le début de la construction du mur par Israël.

**2005** : Retrait unilatéral de l'armée et des colons israéliens de la bande de Gaza.

**2006** : Le Hamas remporte les élections législatives palestiniennes.

**2007** : Israël décrète la bande de Gaza « territoire hostile » et instaure son blocus.

**2008-2009** : Opération « Plomb durci » 1500 palestiniens massacrés.

**2012** : Novembre Opération « Pilier de défense » L'armée israélienne bombarde Gaza

**2014** : Gaza, de nouveau sous les bombes israéliennes avec offensive terrestre.

Israël lance l'opération « Bordure protectrice » pour faire cesser les tirs de roquettes et détruire les tunnels creusés depuis Gaza.

Au moins 2.251 morts du côté palestinien, pour la plupart des civils, et 74 du côté israélien, quasiment tous des soldats.

Près de 55.000 maisons ont été touchées par les frappes israéliennes, dont au moins 17.200 totalement ou quasi totalement détruites.

**2018** : Le 19 juillet 2018, la Knesset adopte la loi « Israël, État-nation du peuple juif », comme une des lois fondamentales d'Israël. Celle-ci indique que « l'État considère le développement des colonies juives comme une valeur nationale et agit pour encourager et promouvoir leur création et leur renforcement ».

En 2018 toujours, une « marche du retour » pacifique rassemble 40 000 Palestiniens. L'armée israélienne tire sur la marche, tuant 235 Palestiniens, en blessant 10 000 autres dont près de 2 000 enfants.

**2021** : Bombardements israéliens sur Gaza en riposte aux tirs de roquettes du Hamas, suite aux centaines de palestiniens blessés lors d'affrontements sur l'esplanade des mosquées à Jérusalem.

<sup>1</sup> En 1916, cet accord marquait le dépeçage de l'empire ottoman par la France et le Royaume-Uni.

<sup>2</sup> Ministre des Affaires étrangères de Grande-Bretagne.

<sup>3</sup> Votée le 11 décembre 1948 par l'Assemblée générale de l'ONU et réaffirmée chaque année depuis.

<sup>4</sup> L'UNSCOP, commission mise en place par l'Assemblée générale des Nations Unies à la fin du mandat britannique.

Le Plan de partage de la Palestine n'a jamais été appliqué

Aujourd'hui, seul l'État d'Israël existe (État proclamé le 14 mai 1948). Outre le territoire de 1967, il contrôle militairement l'essentiel de la Cisjordanie, où il a installé 600 000 colons.

Quant à la bande de Gaza, c'est l'un des territoires les plus densément peuplés du monde, avec 2,1 millions de personnes réparties sur 360 km<sup>2</sup> soit une densité de 4 500 h/km<sup>2</sup>.

1,3 million d'habitants, soit 72 % de la population, ont le statut de « réfugiés ». Ces réfugiés palestiniens sont enfermés dans ce petit morceau de Palestine coincé entre l'Égypte et Israël et transformé en « prison à ciel ouvert » depuis le blocus imposé par Israël – et par l'Égypte – en juin 2007.

## Focus sur le mur

Ce mur est un mur de béton de 8 mètres ou une clôture métallique, avec barbelés électrifiés de 3 mètres de haut équipés de testeurs électroniques, des tranchées de part et d'autre, une « zone de sécurité » de 30 à 100 mètres de large permettant les patrouilles militaires, des tours de contrôle et de tirs sur 650 km.

Ce mur est illégal en violation du droit international des résolutions 242 (1967) et 1431 (2003) de l'ONU et de la 4ème Convention de Genève (1949).

Ce mur sépare 72 200 Palestiniens séparés de leurs terres donc de leurs moyens d'existence.

Ce mur a détruit 30 puits et 35 000 mètres de canalisations détruits, 102 000 arbres arrachés (oliveraies, vergers...), 1 402 familles expulsées.

Des dizaines de milliers de personnes qui se retrouvent dans une prison à ciel ouvert (comme à Gaza), des centaines de milliers qui voient leur existence désorganisée, entravée, détruite dans un espace de plus en plus restreint. Ainsi Qalqiliya, ville de 50 000 habitants, est totalement encerclée.

Avec ce mur, la proportion de la Cisjordanie sous contrôle israélien atteint 60 % et ne suit donc pas la ligne verte de 1967, il annexe ainsi de nouveaux territoires.



# Au mépris du droit

1947 - 2016 : une impunité qui perdure



Les principales résolutions de l'Organisation des Nations unies (ONU)

Non respectées par Israël et Non sanctionnées

## Assemblée générale

(ayant alors fonction d'organe décisionnaire)

**Résolution 181** (29 novembre 1947).

Adoption du plan de partage : la Palestine est divisée en deux États indépendants, l'un arabe, l'autre juif, et Jérusalem est placée sous administration des Nations unies.

**Résolution 194** (11 décembre 1948).

Les réfugiés qui le souhaitent doivent Pouvoir « rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et vivre en paix avec leurs voisins » ; les autres doivent être indemnisés de leurs biens « à titre de compensation ». Création de la commission de conciliation des Nations unies pour la Palestine.

**Résolution 302** (8 décembre 1949). Création de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA).

## Conseil de sécurité

**Résolution 236** (11 juin 1967).

Au lendemain de la guerre de juin 1967, le Conseil de sécurité exige un cessez-le-feu et un arrêt immédiat de toutes les activités militaires dans le conflit opposant l'Égypte, la Jordanie et la Syrie à Israël.

**Résolution 237** (14 juin 1967).

Le Conseil de sécurité demande à Israël d'assurer « la sûreté, le bien-être et la sécurité des habitants des zones où des opérations militaires ont eu lieu » et de faciliter le retour des réfugiés.

**Résolution 242** (22 novembre 1967).

Le Conseil de sécurité condamne l'« acquisition de territoire par la guerre » et demande le « retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés ». Il affirme « l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique » de chaque État de la région.

**Résolution 250** (27 avril 1968). Israël est invité à ne pas organiser le défilé militaire prévu à Jérusalem le 2 mai 1968 considérant que cela aggraverait les « tensions dans la région ».

**Résolution 252** (21 mai 1968).

Le Conseil de sécurité déclare « non valides » les mesures prises par Israël, y compris « l'expropriation de terres et de biens immobiliers », qui visent à « modifier le statut de Jérusalem », et demande à celui-ci de s'abstenir de prendre de telles mesures.

**Résolution 267** (3 juillet 1969).

Le Conseil de sécurité censure « toutes les mesures prises [par Israël] pour modifier le statut de Jérusalem ».

**Résolution 340** (25 octobre 1973).

A la suite de la guerre de Ramadan ou de Kippour, création de la deuxième Force d'urgence des Nations unies (FONU-II) qui vise à « superviser le cessez-le-feu entre les forces égyptiennes et israéliennes » et à assurer le « redéploiement » de ces mêmes forces.

**Résolution 446** (22 mars 1979).

Le Conseil de sécurité exige l'arrêt des « pratiques israéliennes visant à établir des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967 », déclare que ces pratiques « n'ont aucune validité en droit » et demande à Israël de respecter la convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

**Résolution 468** (8 mai 1980).

Le Conseil de sécurité déclare « illégales » les expulsions à l'étranger de notables palestiniens de Hébron et de Halhoul par les autorités militaires israéliennes et demande à Israël de les annuler.

**Résolution de l'Assemblée générale** (108ème séance plénière du 16 décembre 1982).

1. Condamne le massacre massif de civils palestiniens dans les camps de réfugiés de Sabra et Shatila à Beyrouth.
2. Décide que le massacre a été un acte de génocide.

**Résolution 592** (8 décembre 1986).

Le Conseil de sécurité rappelle que la convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre « est

applicable aux territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés par Israël depuis 1967 » et condamne « l'armée israélienne qui, ayant ouvert le feu, a tué ou blessé des étudiants » de l'université Bir Zeit.

**Résolution 605** (22 décembre 1987).

Après le déclenchement de la première Intifada, le Conseil de sécurité condamne les pratiques d'Israël « qui violent les droits de l'homme du peuple palestinien dans les territoires occupés, en particulier le fait que l'armée israélienne a ouvert le feu, tuant ou blessant des civils palestiniens ».

**Résolution 607** (5 janvier 1988).

Israël doit « s'abstenir d'expulser des civils palestiniens des territoires occupés » et respecter les obligations que lui impose la convention de Genève.

**Résolution 608** (14 janvier 1988).

Le Conseil de sécurité demande à Israël « d'annuler l'ordre d'expulsion des civils palestiniens et d'assurer le retour immédiat et en toute sécurité » de tous ceux déjà expulsés.

**Résolution 636** (6 juillet 1989).

Le Conseil de sécurité demande à Israël, en conformité avec ses précédentes résolutions et avec la convention de Genève, de « cesser immédiatement d'expulser d'autres civils palestiniens » et d'assurer le retour en toute sécurité de ceux déjà expulsés.

**Résolution 641** (30 août 1989).

Le Conseil de sécurité « déplore qu'Israël, puissance occupante, continue d'expulser des civils palestiniens » et lui demande d'assurer le retour de tous les expulsés.

**Résolution 672** (12 octobre 1990).

Après les violences de l'esplanade des Mosquées - le mont du Temple, le Conseil de sécurité condamne « les actes de violence commis par les forces de sécurité israéliennes » à Al-Haram Al Charif et dans d'autres lieux saints de Jérusalem et demande à Israël de « s'acquitter scrupuleusement des obligations juridiques et des responsabilités qui lui incombent » vis-à-vis des civils des territoires occupés.

**Résolution 673** (24 octobre 1990).

Le Conseil de sécurité condamne le refus d'Israël d'appliquer la résolution 672.

**Résolution 681** (20 décembre 1990).

Israël est sommé d'appliquer la convention de Genève.

**Résolution 694** (24 mai 1991).

Le Conseil de sécurité déclare que l'expulsion de quatre nouveaux civils palestiniens en mai 1991 par les forces israéliennes constitue une violation de la convention de Genève.

**Résolution 799** (18 décembre 1992).

Le Conseil de sécurité condamne les quatre cents expulsions de décembre 1992, soulignant qu'elle est contraire aux obligations internationales imposées à Israël par la convention de Genève. Le Conseil réaffirme l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban.

**Résolution 904** (18 mars 1994).

A la suite du massacre de la mosquée de Hébron, le Conseil de sécurité demande à Israël de prendre les mesures nécessaires « afin de prévenir des actes de violence illégaux de la part des colons israéliens » envers les civils palestiniens.

**Résolution 1322** (7 octobre 2000).

À la suite du début de la seconde Intifada, le Conseil de sécurité déplore les violences et condamne le « recours à la force excessif contre les Palestiniens ». Il demande à Israël de respecter ses obligations relatives à la convention de Genève.

**Résolution 1397** (12 mars 2002).

Le Conseil de sécurité demande la « cessation immédiate de tous les actes de violence, y compris tous les actes de terreur et toutes provocations, incitations et destructions », et réclame la coopération des Israéliens et des Palestiniens visant à la reprise des négociations.

**Résolution 1402** (30 mars 2002).

Après la réoccupation totale de la Cisjordanie, le Conseil de sécurité demande un cessez-le-feu immédiat et le « retrait

des troupes israéliennes des villes palestiniennes ».

**Résolution 1405** (19 avril 2002).

Le Conseil de sécurité déclare « qu'il est urgent que les organismes médicaux et humanitaires aient accès à la population civile palestinienne ».

**Résolution 1435** (24 septembre 2002).

Le Conseil de sécurité exige « le retrait rapide des forces d'occupation israéliennes des villes palestiniennes ». Il demande à l'Autorité palestinienne de « faire traduire en justice les auteurs d'actes terroristes ».

**Résolution 1515** (19 novembre 2003).

Le Conseil de sécurité se déclare « attaché à la vision d'une région dans laquelle deux États, Israël et la Palestine, vivent côte à côte, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues », et demande en conséquence aux parties en conflit de s'acquitter des obligations relatives à la « feuille de route » du Quartet.

**Résolution 1544** (19 mai 2004).

Le Conseil de sécurité demande qu'Israël respecte « les obligations que lui impose le droit humanitaire international » et « l'obligation qui lui est faite de ne pas se livrer aux destructions d'habitations ».

**Résolution 1850** (16 décembre 2008).

Le Conseil de sécurité soutient le processus d'Annapolis, et demande aux parties de « s'abstenir de toute mesure susceptible d'entamer la confiance » et de ne pas « remettre en cause l'issue des négociations ».

**Résolution 1860** (8 janvier 2009).

Après l'incursion de l'armée israélienne dans la bande de Gaza, le Conseil de sécurité exige « l'instauration immédiate d'un cessez-le-feu durable et pleinement respecté menant au retrait total des forces israéliennes de la bande de Gaza » et demande de ne pas entraver l'entrée des organisations médicales dans Gaza et d'empêcher le trafic illégal d'armes.

Il est à noter que, depuis 2009, une seule résolution du Conseil de sécurité a été adoptée (résolution 2334 du 23/12/2016). Toutes les autres résolutions proposées n'ont pas pu être



adoptées pour cause de veto des États-Unis.

**Résolution 2334** (23 décembre 2016). Rompant un silence de huit ans, le Conseil de sécurité adopte une résolution « historique » exigeant l'arrêt des activités israéliennes de peuplement dans le Territoire palestinien occupé.

## Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Il a été créé en 1975 par la résolution 3376 de l'Assemblée générale des Nations unies, dans laquelle celle-ci a également demandé au Comité de la conseiller sur des programmes destinés à permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure, le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationales et le droit au retour des Palestiniens dans leurs foyers et vers leurs biens d'où ils et elles ont été déplacés. <https://www.un.org/unispal/fr/>

### Compilation des résolutions

À la demande du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le Secrétariat établit une compilation chronologique des résolutions, des décisions et des listes de votes de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et du Conseil des droits de l'homme relatives à la question de Palestine. Voici les dernières publications :

22/02/2017 AG

**Compilation des résolutions, des décisions et les listes des votes de l'AG, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social adoptées en 2016.** [https://www.un.org/unispal/wp-content/uploads/2016/12/2016-Annual-Compilation-of-UN-resolutions-on-Palestine\\_Fr.pdf](https://www.un.org/unispal/wp-content/uploads/2016/12/2016-Annual-Compilation-of-UN-resolutions-on-Palestine_Fr.pdf)

28/03/2018 AG

**Compilation des résolutions, des décisions et les listes des votes de l'AG, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et du Conseil des droits de l'homme adoptées en 2017.** [https://www.un.org/unispal/wp-content/uploads/2018/03/2017-Annual-Compilation-of-UN-resolutions-on-Palestine\\_Fr.pdf](https://www.un.org/unispal/wp-content/uploads/2018/03/2017-Annual-Compilation-of-UN-resolutions-on-Palestine_Fr.pdf)

[content/uploads/2018/03/2017-Annual-Compilation-of-UN-resolutions-on-Palestine\\_Fr.pdf](https://www.un.org/unispal/wp-content/uploads/2019/06/2018FR-Annual-Compilation-of-UN-resolutions-on-Palestine_FrFinal_180419.pdf)

18/04/2019 AG

**Compilation des résolutions, des décisions et les listes des votes de l'AG, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et du Conseil des droits de l'homme adoptées en 2018.** [https://www.un.org/unispal/wp-content/uploads/2019/06/2018FR-Annual-Compilation-of-UN-resolutions-on-Palestine\\_FrFinal\\_180419.pdf](https://www.un.org/unispal/wp-content/uploads/2019/06/2018FR-Annual-Compilation-of-UN-resolutions-on-Palestine_FrFinal_180419.pdf)

31/12/2020 AG

**Compilation des résolutions, des décisions et les listes des votes de l'AG, du Conseil de sécurité, du Conseil**

**économique et social et du Conseil des droits de l'homme adoptées en 2020.** <https://www.un.org/unispal/document/compilation-of-un-resolutions-and-decisions-adopted-in-2020-dpr-publication-a-ac-183-l-2-add-42/>

31/12/2021 AG

**Compilation des résolutions, des décisions et les listes des votes de l'AG, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et du Conseil des droits de l'homme adoptées en 2021.** <https://www.un.org/unispal/document/compilation-of-un-resolutions-and-decisions-adopted-in-2021-dpr-publication-a-ac-183-l-2-add-43/>



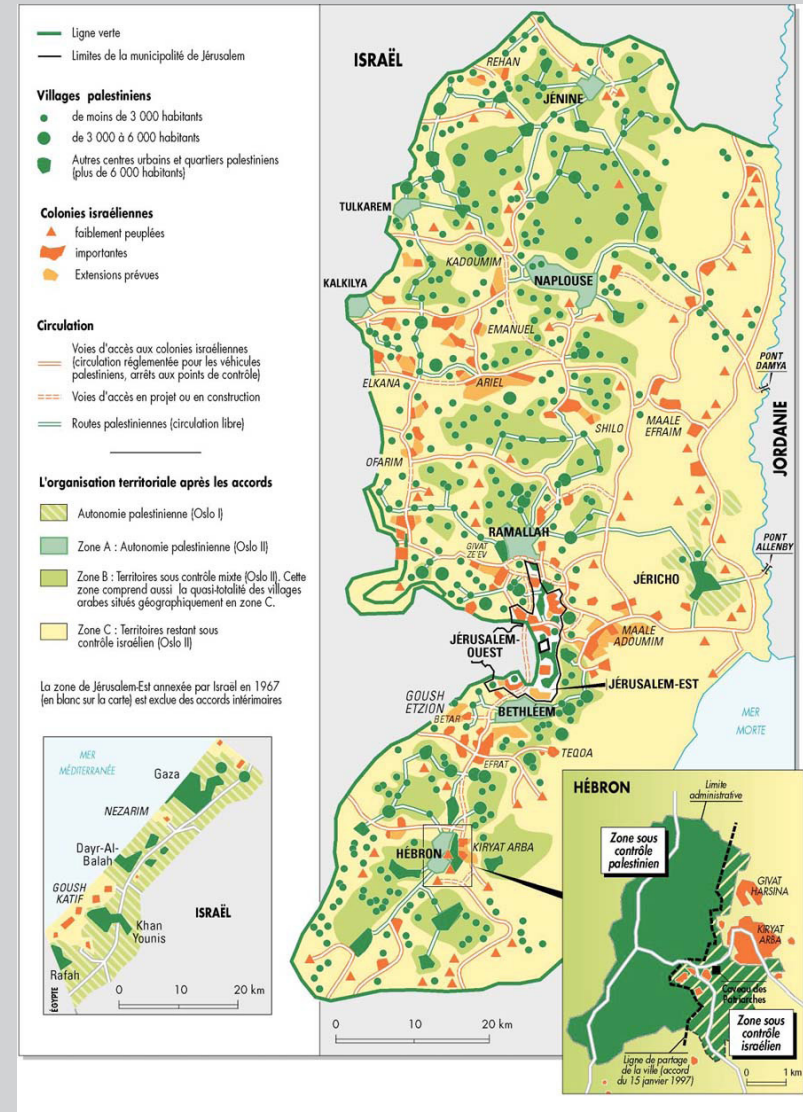
# Focus sur l'échec des Accords d'Oslo

Résultat d'un ensemble de discussions secrètes tenues à Oslo, aboutissant en septembre 1993 à une reconnaissance mutuelle de l'OLP et d'Israël et marquant le début de négociations bilatérales, les accords d'Oslo se décomposent en trois phases : la Déclaration de principes le 13 septembre 1993, précise le cadre général des négociations et pose les bases d'un régime d'autonomie palestinienne en Cisjordanie et à Gaza. Elle sera complétée le 4 mai 1994 par l'accord de Jéricho-Gaza - dit « accord du Caire » ou « accord Oslo I » qui investit la nouvelle Autorité nationale palestinienne de pouvoirs limités. Puis, le 28 septembre 1995, par l'accord intérimaire sur la Cisjordanie et la bande de Gaza ou « accord de Taba » (Oslo II), qui implique un découpage négocié des territoires palestiniens en trois zones où les contrôles israélien et palestinien s'appliquent de façon différente.

L'esprit d'Oslo aurait supposé, durant les cinq ans d'autonomie, une évacuation militaire de l'immense majorité des territoires palestiniens occupés ; il n'en fut rien. En 2000, au moment des négociations sur le statut final, l'Autorité palestinienne administrait des confettis éparpillés sur 40% de la Cisjordanie seulement et sur les deux tiers de la bande de Gaza.

Source : Monde diplomatique, <https://www.monde-diplomatique.fr/index/sujet/accordsdoslo> .

Note de la rédaction : même dans les petites zones contrôlées par l'Autorité palestinienne, les opérations militaires israéliennes se poursuivent régulièrement. De plus, la circulation entre les zones d'habitation palestinienne est très compliquée : les routes permettant de passer d'un confetti à un autre sont contrôlées par l'armée israélienne et sont très indirectes : les principales routes directes sont réservées à l'usage des colons israéliens.



# Que revendiquent les palestiniens ?



## Le droit au retour des réfugiés

Application de la résolution 194 du 11 décembre 1948

## Un État ou 2 États ?

La réponse ne nous appartient pas.

Sur le terrain cependant, chaque jour qui passe rend plus difficile et plus hypothétique la constitution d'un État de Palestine dans les frontières définies par les résolutions des Nations unies en 1967. Le morcellement du territoire en Cisjordanie et le processus d'annexion rampante et forcée de Jérusalem-Est en sont la démonstration.

Les différents courants politiques palestiniens oscillent entre deux options diplomatiques et politiques, très différentes voire opposées, mais présentant chacune leur cohérence :

1. obtenir dans un délai bref, avec une date butoir, la reconnaissance d'un État de Palestine réellement souverain, dans les frontières de 1967 ;
2. se diriger vers une solution à un seul État laïque et démocratique, où il s'agira de faire la démonstration

que cet État ne saurait être régi par des lois d'apartheid, comme c'est le cas d'Israël actuellement, et qu'il doit traiter ses citoyens, juifs et arabes, en égalité de droits et de devoirs.

## Ce que dit Hala Abou Hassira, ambassadrice de Palestine en France, à ce sujet

*« Où en est-on de la proposition de cohabitation de deux États, à la suite des accords d'Oslo ? En 1994, lors de la signature des accords, il y avait en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, 200 000 colons israéliens ; ils sont désormais environ 800 000. Aujourd'hui, les agressions des colons israéliens – qui ont lieu dans l'ensemble des territoires occupés, y compris à Jérusalem-Est, dans le quartier de Cheikh Jarrah, à l'esplanade des Mosquées et sur différents checkpoints de Naplouse et de Jénine –, les incursions israéliennes dans des villes palestiniennes et les attaques des colons les plus extrémistes, protégés par l'armée israélienne, nous amènent nécessairement à questionner la viabilité de la solution de deux États. Notre partenaire israélien ne s'engage pas du tout en direction de cette solution et fait, au contraire, tout pour la saboter et la rendre impossible. Cela nous amène au scénario difficile d'un seul État avec un système d'apartheid dans lequel les droits ne seront pas égaux. Or, nous continuons, nous, Palestiniens, à réclamer et l'égalité et la liberté au sein d'un État palestinien indépendant qui vive en paix et en sécurité à côté de l'État d'Israël. »*

## Focus sur le droit au retour

Depuis 75 ans le peuple palestinien est victime de la colonisation, de la spoliation de ses territoires, de l'incursion et des bombardements de l'armée israélienne, du non-respect du droit international et des résolutions de l'ONU.

Depuis 1948, ils ont été chassés de leurs villages. Ils sont des millions. Ils s'entassent dans des camps depuis 1948 et 1967 dans les territoires occupés, à Gaza, mais aussi en Syrie, au Liban, en Jordanie. Mais la fameuse résolution 333 votée à l'ONU n'y fait rien. On continue de les ignorer. Rien n'a été fait pour que ces réfugiés puissent revenir d'où ils avaient été chassés. Pourtant cette exigence du retour reste bien vivante dans toutes les consciences, même dans celles des enfants de la quatrième ou de la cinquième génération.

**Les camps de réfugiés** gérés par l'UNRWA (Agence des Nations unies pour les réfugiés palestiniens).

En 1948, 700 000 palestiniens ont dû fuir (la Nakba) certains sont partis avec la clef de leur maison pensant y revenir un jour.

Des camps provisoires qui 75 ans plus tard subsistent.

Aujourd'hui, ils sont 4,7 millions principalement en Syrie, Liban et Jordanie.

Des conditions de vie indignes, exemple dans l'un des plus grands camps du Liban, s'entassent plus de 60 000 réfugiés sur une superficie de 0,321 km<sup>2</sup>.

# Quelques chiffres, des sources et une bibliographie pour mieux comprendre



## Les chiffres

Entre le 1er janvier 2008 et septembre 2023  
**6407 palestiniens tués et 152 560 blessés**  
**308 israéliens et 6307 blessés**

Depuis le 1er janvier 2023, 200 palestiniens de Cisjordanie sont morts tués par l'armée israélienne, plus de 100 enfants ont été emprisonnés.

Source : <https://www.ochaopt.org/data/casualties>

**1948 massacre de Deir Yassin** : 250 hommes, femmes et enfants massacrés par l'Irgoun

**1982 massacre de Sabra et Shatila** : 3500 morts assassinés par les phalangistes libanais

## Bande de Gaza

Environ 80 % des 2,1 millions d'habitants de Gaza sont dépendants de l'aide humanitaire, selon l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

**Les indicateurs annuels de l'ONU sur la situation à Gaza de 2017 à 2022 (par année)**

<https://www.ochaopt.org/page/gaza-strip-critical-humanitarian-indicators>

## Les prisonniers

5200 prisonniers politiques palestiniens en Israël dont des enfants.

Au 31 décembre 2022, les autorités israéliennes maintenaient 866 Palestiniens en détention administrative sans inculpation ni procès sur la base d'éléments de preuve tenus secrets, selon des chiffres des services carcéraux israéliens. Ce nombre est le plus élevé depuis près de deux décennies, selon l'organisation israélienne de défense des droits B'Tselem.

Source Humans Right Watch

## Reconnaissance de l'État palestinien

Au total, 138 pays reconnaissent aujourd'hui la Palestine comme un État, parmi lesquels dernièrement l'Islande depuis 2011, la Suède depuis 2014 ou le Vatican depuis 2015.

<https://www.ldh-france.org/la-reconnaissance-de-letat-de-palestine/> CGT signataire campagne 2021

## sraël, le camp de base des États-Unis au Moyen Orient

En mars 2022, le Congrès des États-Unis a autorisé un financement d'un montant de 1 milliard de dollars pour le

système israélien de défense anti-aérienne Iron Dome, somme qui s'ajoute aux 3,7 milliards de dollars d'aide à la sécurité que les États-Unis fournissent chaque année à Israël.

## Les sources sur internet

**CGT, Bulletin d'information de l'espace international CGT** (n° 37, mai 2022, 32 pages)

<https://www.cgt.fr/sites/default/files/2022-05/Palestine%20Lettre%20Inter%20Periodique.pdf>

## Le Monde diplomatique

La Palestine en cartes, citations, faits et chiffres.

<https://www.monde-diplomatique.fr/mav/157/A/58325>

## Palestine Remembered

L'une des bases documentaires les plus complètes sur l'expulsion de 1948-1949 en Palestine : textes de référence, cartes et données chiffrées, chronologie, témoignages, photothèque, etc. On y trouvera notamment un long entretien vidéo avec l'historien Ilan Pappé autour de son ouvrage majeur, Le Nettoyage ethnique de la Palestine.

[www.palestineremembered.com](http://www.palestineremembered.com)

## UNRWA

Le site de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) fait le point sur la situation des réfugiés dans les pays d'accueil et sur l'action de l'agence dans la soixantaine de camps que compte la région.

[www.unrwa.org](http://www.unrwa.org)

## Foundation for Middle East Peace (FMEP)

La Fondation pour la paix au Proche-Orient, une ONG basée à Washington (États-Unis), produit un rapport bimestriel sur la colonisation israélienne en Palestine et fournit de nombreuses données chiffrées et cartographiques.

[www.fmep.org](http://www.fmep.org)

## Historical Documents of the Popular Front for the Liberation of Palestine (PFLP)

Ce site développé par le FPLP rassemble une collection importante de documents publiés par le mouvement marxiste palestinien depuis sa création — livres, brochures, revues, actes de conférences, communiqués, rapports, etc.— disponibles en arabe et en anglais.

<http://pflp-documents.org/>

## Electronic Intifada

Incontournable, ce site fondé en 2001 par le politiste Ali Abunimah, auteur de l'ouvrage *The Battle for Justice in Palestine* (Haymarket Books, Chicago, 2014), diffuse des analyses de qualité sur le conflit israélo-palestinien. Il revient en images sur les événements de décembre 2017 (« Palestine in Pictures : December 2017 »), après la reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël par les États-Unis.

[www.electronicintifada.net](http://www.electronicintifada.net)

## B'Tselem

Le Centre israélien d'information sur les droits humains dans les territoires occupés entend sensibiliser l'opinion publique sur la colonisation, les violations du droit international et les crimes commis par l'armée israélienne en Cisjordanie et à Gaza.

[www.btselem.org](http://www.btselem.org)

## Addameer

Le site de cette ONG palestinienne consacrée aux prisonniers palestiniens et à la défense de leurs droits propose des communiqués de presse, des informations actualisées et une base de données statistiques.

[www.addameer.org](http://www.addameer.org)

## The Israeli Committee Against House Demolitions (Icahd)

Le Comité contre les destructions de maisons dans les territoires occupés, dirigé par l'anthropologue Jeff Halper et

basé à Jérusalem, milite contre l'expropriation foncière des Palestiniens, la destruction des oliveraies, la colonisation et la politique d'apartheid menée par Israël.

[www.icahd.org](http://www.icahd.org)

## Confluences Méditerranée

La revue trimestrielle, créée en 1991 spécialisée dans les grandes questions politiques et culturelles concernant les peuples et sociétés du bassin méditerranéen, propose une sélection d'articles en accès libre sur la Palestine.

[www.confluences-mediterranee.com](http://www.confluences-mediterranee.com)

## Unispal

Le système d'information sur la question de la Palestine (Unispal), mis en place par les Nations unies, est une importante base de données avec des milliers de documents allant de 1917 à nos jours. On y trouve notamment toutes les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale de l'ONU sur le conflit israélo-palestinien.

[www.un.org/unispal/](http://www.un.org/unispal/)

## AFPS

Fondée à Paris en 2001, l'Association France Palestine Solidarité (AFPS) « rassemble les personnes attachées au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et à la défense de la personne humaine, pour développer la solidarité avec le peuple palestinien ». Son site propose notamment des analyses, des dossiers thématiques et une revue de presse hebdomadaire.

[www.france-palestine.org](http://www.france-palestine.org)

## Ta'ayush

Né au début de la seconde Intifada, Ta'ayush (« Vivre ensemble », en arabe) est un mouvement judéo-arabe qui lutte pour une coexistence pacifique entre Palestiniens et Israéliens. Il organise de nombreuses actions de solidarité en faveur des Palestiniens d'Israël et des territoires occupés.

[www.taayush.org](http://www.taayush.org)

## Rapport Human Rights Watch 2022

<https://www.hrw.org/fr/world-report/2023/country-chapters/israel-and-palestine>

## Bibliographie

### ■ Ouvrages

#### Ilan Pappé, **Le Nettoyage ethnique de la Palestine**,

La fabrique éditions, Paris, Mai 2024. (*Fayard a mis au pilon l'édition précédente de 2008*)

S'appuyant sur des documents d'archives, des journaux personnels de dirigeants et des témoignages directs, Ilan Pappé, figure de la « nouvelle histoire » israélienne, reconstitue minutieusement l'entreprise systématique d'expulsion et de destruction opérée par les forces sionistes en Palestine entre 1947 et 1949.

#### Tanya Reinhart, **L'Héritage de Sharon. Détruire la Palestine, suite**.

La fabrique éditions, Paris, 2006.

Dans le prolongement de son précédent livre, *Détruire la Palestine* (La Fabrique, 2002), l'intellectuelle et dissidente israélienne, disparue en 2007, brosse un tableau sans concession de la situation créée par l'échec du « processus de paix »

#### Alain Gresh, **Israël, Palestine. Vérités sur un conflit**

Fayard, coll. « Pluriel », Paris, 2017.

Dans cette édition actualisée du livre paru pour la première fois en 2002, Alain Gresh jette la lumière sur le rôle de la « communauté internationale » dans l'échec du processus d'Oslo, les fondements de la stratégie israélienne et la duplicité des capitales occidentales vis-à-vis des Palestiniens.

**Dominique Vidal** (sous la direction de), **Palestine : le jeu des puissants**

Actes Sud, Arles, 2014.

Cet ouvrage collectif, qui rassemble entre autres les contributions d'Henry Laurens et de Rashid Khalidi, examine les ressorts des politiques menées par Londres, Moscou, Paris et Washington, mais aussi par les puissances régionales (Iran, Turquie) et l'ONU, face au conflit israélo-palestinien.

**Omar Barghouti**, **Boycott Désinvestissement Sanctions. BDS contre l'apartheid et l'occupation de la Palestine**

La fabrique éditions, Paris, 2010.

Ce recueil de textes publiés entre 2005 et 2010 compose un argumentaire détaillé sur les raisons, la légalité et le bien-fondé de la campagne adressée aux « organisations des sociétés civiles internationales et aux hommes et aux femmes de conscience du monde entier » afin que soient imposés un embargo et des sanctions contre Israël.

**Sylvain Cypel**, **Les Emmurés, la Société Israélienne dans l'impasse**

La Citadelle

Depuis le début des années 2000, et en dépit du « retrait » de Gaza, la société palestinienne est exsangue. Mais la société israélienne est, elle aussi, épuisée et désorientée. Le terrorisme largement défait, rien n'est réglé des problèmes de fond de la relation israélo-palestinienne. C'est une plongée dans la société israélienne que propose cet ouvrage. À travers l'étude d'institutions telles que l'armée et le système scolaire, l'analyse des discours politiques israéliens et les controverses intellectuelles, notamment sur la construction de l'identité nationale, Sylvain Cypel met au jour les représentations mentales de cette société complexe et contradictoire. « Brutalisation » sociale, « pied-noirisation » des mentalités : l'auteur décrit une société israélienne en crise, engagée dans une impasse dont le « mur de protection » – que construit

Israël en Cisjordanie – est la manifestation la plus visible. Il apparaît alors que les « emmurés » ne sont pas seulement ceux qu'on croit. Ce livre, qui combine analyses, entretiens et témoignages personnels, étude du passé et lecture du présent, offre un portrait lucide et saisissant des Israéliens, dont on ne peut pas parler sans évoquer leur « autre » : les Palestiniens. Il montre comment deux sociétés imbriquées en viennent à s'ignorer alors même que leurs destins sont inextricablement liés.

**Michel Warschawski**, Préface de Jean Ziegler, **Israël : chronique d'une catastrophe annoncée... et peut-être évitable**

Éditions Syllepse

Dans un précédent livre, Michel Warschawski dressait le portrait du conducteur d'un bulldozer fonçant sur des maisons palestiniennes. « Cette figure, écrit Jean Ziegler dans sa préface, a valeur de parabole. Pareil au conducteur du bulldozer, coupé de la réalité, ignorant la souffrance de ses victimes, aveugle et inconscient des conséquences de ses actes, le présent gouvernement israélien d'extrême droite fonce à tombeau ouvert vers sa propre destruction. »

Michel Warschawski, ajoute Jean Ziegler, « compare les migrations vers l'Amérique des Irlandais affamés et des pauvres du sud de l'Italie à celle vers la Palestine des Juifs atteints dans leur existence, mais dénie toute légitimité à l'État juif colonial qui opprime depuis lors – et toujours plus agressivement – les Palestiniens ».

L'installation à Jérusalem, « définitivement » annexée, de l'ambassade des États-Unis, la féroce répression de la « marche du retour », la poursuite accélérée de la colonisation, le vote de la Loi fondamentale faisant d'Israël l'État de la nation juive sont autant de signaux d'alarme.

C'est ce moment que choisit Michel Warschawski, pour dire que « l'évolution du régime israélien est non seulement une menace permanente contre les Palestiniens mais aussi une dangereuse impasse pour le peuple juif-israélien, et qu'il est temps de faire retraite. »

**Jean-Paul Chagnollaud, Sid-Ahmed Souiah**, **Les frontières au Moyen Orient**

Édition L'Harmattan, Collection : Comprendre le Moyen-Orient

Avec le démembrement de l'Empire ottoman après la Première Guerre mondiale, leur sort a été scellé arbitrairement par les ambitions impériales du Royaume-Uni et de la France, qui ont taillé, à coups de rapports de force et de tractations, des États nouveaux dans une région qui n'en finit pas d'en subir les conséquences. Dans ce solide essai de géographie politique étayé de nombreuses cartes, deux chercheurs, Jean-Paul Chagnollaud et Sid-Ahmed Souiah, s'efforcent d'analyser l'évolution de ce puzzle régional au cours du XXe siècle.

**Shlomo Sand**, **Comment le peuple juif fut inventé**

Éditions Flammarion, Champs essais

Quand le peuple juif fut-il créé ? Est-ce il y a quatre mille ans, ou bien sous la plume d'historiens juifs du XIXe siècle qui ont reconstitué rétrospectivement un peuple afin de façonner une nation future ?

Dans ce livre qui a fait date, Shlomo Sand a montré pour la première fois comment, à partir du XIXe siècle, le temps biblique a commencé à être considéré par les sionistes comme le temps historique, celui de la naissance d'une nation. Si ses propos ont soulevé une onde de choc dans le monde entier, c'est que derrière le débat historiographique se cache une question brûlante : à l'heure où certains généticiens israéliens cherchent encore à démontrer que les juifs forment un peuple doté d'un ADN spécifique, que cache aujourd'hui le concept d'«État juif», et pourquoi cette entité n'a-t-elle pas réussi jusqu'à maintenant à se constituer en une république appartenant à l'ensemble de ses citoyens, quelle que soit leur religion ? En dénonçant cette dérogation profonde au principe sur lequel se fonde toute démocratie moderne, c'est une critique de la politique identitaire de son pays que propose Shlomo Sand.

## **Elias Sanbar, Figures du Palestinien, Identité des origines, identité de devenir**

Gallimard

Neuf millions de palestiniens à travers le monde, subissent depuis 1948 un déni d'existence. Né du refus de ce négationnisme, ce livre traite la question de l'identité palestinienne à travers ce que l'historien et écrivain Elias Sanbar appelle les « figures identitaires ». Un choix fondé sur le désir de rétablir les faits mais également et surtout sur un parti-pris théorique consistant à les aborder de façon nouvelle, grâce à une approche d'anthropologie historique, seule apte à en livrer les clés fondamentales.

### ■ Bandes dessinées

#### **Joe Sacco, Palestine**

Rackham

Palestine est le récit du voyage entrepris par Joe Sacco pendant l'hiver 1991-92 dans les Territoires palestiniens occupés par Israël, durant la première Intifada (1987-1993). L'auteur s'est plusieurs fois exprimé sur les motivations de ce voyage : ses doutes sur la politique des États-Unis vis-à-vis d'Israël après la guerre et l'invasion du Liban en 1980 et les massacres dans les champs de réfugiés palestiniens de Sabra et Chatila ; l'irritation qu'il éprouvait face à la couverture du conflit par les médias américains ; la certitude d'être mal informé, au sens où il manquait de tout élément pour comprendre « qui étaient les Palestiniens et quel était le sens de leur combat ». Né de la réaction à cet état de fait, du besoin de « faire quelque chose », Palestine n'est donc pas un livre « objectif », au sens où il laisse exprimer chaque camp, et il a été pour cela souvent critiqué. Sacco a pourtant toujours revendiqué son approche du sujet (« Mon idée n'était pas de faire un livre objectif mais un livre honnête »). La démarche de Sacco est rigoureusement journalistique : travail de terrain, collecte et redécoupage des sources, mise en perspective. Palestine plonge le lecteur dans le quotidien du peuple palestinien, son existence sans espoir marquée par

les tracasseries imposées par un « pouvoir illégitime ». S'il faut constater que si la situation dans les Territoires occupés a changé depuis, beaucoup de ce qui est reporté par Sacco reste malheureusement d'actualité. La lecture de Palestine reste aujourd'hui essentielle pour mieux comprendre les causes et des enjeux de ce conflit et, surtout, la condition d'un peuple renfermé dans la plus grande prison existante sur Terre. Cette nouvelle édition recueille les deux volumes (Palestine : une nation occupée et Palestine : dans la bande de Gaza) auparavant disponibles en français dans une nouvelle présentation et une nouvelle traduction. Le récit est précédé par une préface de Edward Said et par un long texte, richement illustré, où Sacco décrit sa méthode de travail et raconte la genèse de l'œuvre.

#### **Guy Delisle, Chroniques de Jérusalem**

Éditions Delcourt

Guy Delisle et sa famille s'installent pour une année à Jérusalem. Mais pas évident de se repérer dans cette ville aux multiples visages, animée par les passions et les conflits depuis près de 4 000 ans. Au détour d'une ruelle, à la sortie d'un lieu saint, à la terrasse d'un café, le dessinateur laisse éclater des questions fondamentales et nous fait découvrir un Jérusalem comme on ne l'a jamais vu.

### ■ Filmographie

Une sélection de films à voir ou à télécharger sur la coopérative Cinémutins

- [Sur la Palestine](#)
- [Sur Israël](#)

#### **Valse avec Bachir**

Le long-métrage d'animation Valse avec Bachir (86', 2008), du réalisateur israélien Ari Folman est un récit semi-biographique qui revient sur une expérience individuelle de la guerre du Liban et du massacre de Sabra et Chatila. Dans son inscription entre documentaire et fiction, Valse

avec Bachir donne à voir un processus qui relie, à travers l'animation, une mémoire effacée, ne se résolvant pas par l'archive, à une histoire reconstruite et figurée.